



Demande d'un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice sur les Droits de l'homme et le changement climatique.

Amener le plus grand problème du monde devant la plus haute cour du monde : World's Youth for Climate Justice (« WYCJ ») cherche à obtenir un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice, afin de contribuer au développement progressif du droit international sur les droits de l'homme et la crise climatique. WYCJ recherche le soutien d'acteurs étatiques et non étatiques afin de sortir de l'impasse en matière de justice climatique et de garantir les droits des générations actuelles et futures.

Les droits de l'homme et la crise climatique

Le lien entre la crise climatique et les droits de l'homme est désormais bien établi. Il a été démontré que les impacts climatiques exacerbent les inégalités préexistantes et les problèmes de droits de l'homme tels que la pauvreté, le bien-être, l'inégalité des richesses, les relations entre les sexes, et bien d'autres encore¹, et qu'ils affectent les groupes vulnérables de manière plus aiguë². La capacité actuelle et future de nombreuses personnes à jouir de leurs droits à la vie, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation, à l'éducation et à l'autodétermination sera grandement affectée par les impacts des mesures d'atténuation et d'adaptation du climat. Achim Steiner, directeur exécutif du PNUD, remarque que « (...) si les Nations unies et les gouvernements nationaux reconnaissent que le changement climatique et les réponses qui y sont apportées peuvent avoir un impact sur les droits de l'homme³, il y a moins d'accord sur les obligations correspondantes des gouvernements et des acteurs privés pour faire face à ce problème.⁴ » Une clarification faisant autorité de la « profondeur des obligations » semble donc nécessaire.

Cette demande d'orientation faisant autorité de la part de la Cour sur la justice climatique a été initiée par des étudiants des îles Pacifique, l'une des régions les plus affectées par la catastrophe climatique. Ce leadership d'une clarté morale écrasante a reçu le soutien de 139 OSC et États du Pacifique, et a inspiré les jeunes du monde entier à se joindre aux efforts et à faire pression pour une coopération mondiale afin de rechercher la justice climatique pour les générations actuelles et futures.

L'avis consultatif

En rendant un avis consultatif, la Cour peut ainsi donner une impulsion à des mesures plus ambitieuses dans le cadre de l'Accord de Paris, fournir des bases de référence faisant autorité pour l'action des États en matière d'atténuation et de coopération et d'assistance internationales, intégrer des domaines du droit international actuellement distincts, à savoir les droits de l'homme et le droit de l'environnement, donner une impulsion et des orientations pour les adjudications nationales, régionales et internationales, et cimenter le consensus sur les preuves scientifiques du changement climatique.

¹ OHCHR, Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the Relationship Between Climate Change and Human Rights, U.N. Doc. A/HRC/ 10/61, January 15, 2009.

² Inter-American Court of Human Rights, Advisory Opinion OC-23 /17, of November 15, 2017.

³ For example, in the Male Declaration (2007), Cancun Agreement (2010).

⁴ UNEP and Sabin Center for Climate Change Law (Columbia Law School), 'Climate Change And Human Rights' (United Nations Environment Programme 2015), <https://web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/climate-change/climate_change_and_human_rights.pdf> accessed 24 November 2020.

Les jeunes ayant le moins contribué aux émissions historiques de CO₂, mais étant de plus en plus confrontés à des impacts climatiques négatifs, il n'est pas surprenant que ces derniers venant du monde entier recherchent la justice climatique pour leur générations mais aussi pour les générations futures.

Demande d'avis consultatif

L'influence des tribunaux internationaux ne réside généralement pas dans le caractère exécutoire coercitif des jugements, mais plutôt dans l'autorité morale et juridique que confèrent les avis réfléchis d'un organe judiciaire respecté. A ce titre, la CIJ est le principal organe judiciaire des Nations unies (« ONU »)⁵. Les organes de l'ONU et les agences spécialisées de l'ONU peuvent, en outre, demander un avis consultatif à la CIJ⁶. Plus intéressant encore, l'Assemblée générale des Nations unies (« AGNU ») et le Conseil de sécurité peuvent demander un avis consultatif sur "toute question juridique". Notre objectif est donc de demander un avis consultatif par l'intermédiaire de l'AGNU. Nous pensons que la demande d'avis consultatif présente un intérêt pour les jeunes et les citoyens du monde entier. Nous espérons que l'avis consultatif deviendra un élément de conversation, l'étincelle pour une action climatique plus ambitieuse centrée sur les droits de l'homme et une analyse faisant autorité sur les obligations existantes en vertu du droit international, jusqu'à présent dispersées dans différentes sources de droit international.

Nous, Jeunesse du monde

Nous nous efforçons d'obtenir un soutien mondial, étatique et non étatique, pour l'avis consultatif de la CIJ. Aux Nations Unies, nous avons reçu le soutien de la Haute Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet⁷, et du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement, David Boyd. Des groupes de jeunes et des individus du monde entier s'unissent pour attirer l'attention sur les effets positifs d'un avis consultatif. Nous faisons passer le message en racontant des histoires dans nos communautés, en communiquant avec nos gouvernements et en éduquant nos pairs sur le rôle du droit international et le lien inhérent entre la crise climatique et les droits de l'homme. Pour plus d'histoires, veuillez consulter le site www.wy4cj.org.

Nous, la jeunesse du monde, sommes pleins d'espoir dans ce voyage vers la Cour internationale de justice pour garantir les droits de l'homme des générations actuelles et futures. Nous espérons vous voir à nos côtés.

⁵ Article 93 para. 1 Charter of the United Nations.

⁶ Article 96 Charter of the United Nations and article 65(1) of the Statute of the International Court of Justice.

⁷ For a complete overview, see <https://wy4cj.org/friends-of-the-initiative>.